

■ **S.I. Rolanda A S.à r.l.**, à Montagny-près-Yverdon (FOSC du 06.11.2002, p. 15). Statuts modifiés le 10 janvier 2003. Nouvelle forme graphique de la raison sociale : **S.I. ROLANDA A Sarl**. Stetter Henri-Abram, qui n'est plus associé-gérant et dont la signature est radiée, cède sa part de CHF 20'000 à l'associé Stetter Hugues, gérant avec signature individuelle, dont la part est portée de CHF 10'000 à CHF 30'000. Stetter Odette et Stetter Henri-Emmanuel, qui ne sont plus associés, cèdent leur part, respectivement CHF 20'000 et CHF 10'000 à l'associé Stetter Hugues, dont la part est portée de CHF 30'000 à CHF 60'000. La signature de Stetter Odette et Stetter Henri-Emmanuel est radiée.  
Journal no 926 du 27.01.2003  
(00841334 / CH-550.0.161.140-4)